



demande de loyer d'occupation

Par **angeGianni**, le **26/02/2019** à **19:53**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis le 17 février 2009, le 31 mars 2015 un jugement a été rendu m'attribuant une prestation compensatoire, depuis je vis toujours dans la maison achetée avec mon ex marié sous le régime de la communauté. Mr m'a assigné le 27 juin 2017, qui est la seule demande formulée depuis notre divorce pour une demande de loyer d'occupation.

A partir de quel date par rapport à la loi, suis-je redevable d'un loyer d'occupation et jusqu'à quand ?

compte tenu de la loi n° 2008-651 du 17 juin 2008.

Merci pour votre réponse

Par **youris**, le **26/02/2019** à **20:21**

bonjour,

je pense qu'il s'agit plus exactement d'une demande de paiement d'une indemnité d'occupation puisque vous occupez privativement un bien en indivision.

la prescription en la matière est de 5 ans donc votre mari ne peut remonter à plus de 5 ans pour le paiement de cette indemnité.

cette indemnité sera due tant que vous occuperez le bien indivis.

voir ce lien:

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/prescription-indemnité-occupation-toute-actualite-12255.htm>

salutations

Par **angeGianni**, le **26/02/2019** à **21:31**

Bonsoir,

Je vous remercie pour votre réponse aussi rapide.

J'ai lu l'article de loi n° 2008-651 du 17 juin 2008, mais je ne sais pas si le jugement du **31 mars 2015** m'attribuant une prestation compensatoire, **interrompe** mon indemnité d'occupation , **pour 5 ans**.

lui suis-je redevable à partir du **1 avril 2020** ?

Mon ex, a fait une demande d'indemnité d'occupation le **17 juin 2017** par assignation.

Merci pour votre réponse